Déclaration de Myriam BOULET, administratrice CGT du CNFPT lors du Conseil d'Administration du 23 mars 2016 - Budget 2016 du CNFPT

Monsieur le Président,

On ne peut pas dissocier le vote du budget 2016 des incertitudes qui pèseront sur l'établissement dès 2017.

En effet au-delà du vote du budget 2016, il nous semble tout aussi important de définir une stratégie afin de reconquérir le 1 % de cotisation.

Le maintien de la situation actuelle compromettrait gravement le fonctionnement du service public de la formation des fonctionnaires territoriaux.

De plus, le non-remplacement des départs à la retraite et les suppressions de poste, les conséquences sur les personnels de la réforme territoriale, et du PPCR vont entrainer une diminution des ressources.

Cette situation rappelle celle de 2012, les majorités politiques changent, les gouvernements passent, l'austérité reste.

Si pour l'exercice 2016, la baisse des recettes à hauteur de 35M euros peut être amortie par le fonds de roulement, il n'en serait pas de même si le taux n'était pas ramené à 1 % en 2017.
Le budget primitif 2016 est caractérisé par le maintien du niveau d'activité malgré la baisse du taux de cotisation.

Par définition cette mesure ne pourra pas être renouvelée, si le taux de cotisation ne revient pas à 1 %.

Si nous nous réjouissons de l'engagement du maintien de l'offre de formation, nous nous posons la question de sa déclinaison : l'augmentation de la durée de la formation FIA et FIB dont nous nous félicitons, et des formations payantes dont celle de la bureautique vont entrainer des dépenses nouvelles au détriment de quoi ? , de quel secteur ?

Par ailleurs, nous regrettons que le personnel du CNFPT constitue la variable d'ajustement de la progression du niveau d'activité.

Nous souhaitons également des réponses pour l'ensemble des besoins des personnels en matière de formation, la prise en charge de l'intégralité des frais de déplacement des stagiaires, de permettre à l'établissement de bénéficier de personnel en nombre suffisant pour répondre à ses missions.

case 547 - 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex
tél. (33) 01 55 82 88 20 - fax. (33) 01 48 51 98 20
site : www.spterritoriaux.cgt.fr - email : fdsp@cgt.fr

Le financement du CNFPT assis sur le salaire socialisé confère aux représentants du personnel que nous sommes la mission de voter le budget. À ce titre, nous réclamons le retour à un paritarisme de plein exercice et non un paritarisme mineur.

La CGT rappelle également son orientation d'un niveau de cotisation à 3 % permettant de mettre en œuvre de nouvelles ambitions pour un âge d'or des services publics qu'appelle le vingt et unième siècle.

Merci